

PRODUIT LED GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS



Peerless Electric garantit à l'acheteur original que chacun de ses produits LED, fonctionnant dans des conditions normales d'utilisation, les commandes et la finition des produits LED seront tous deux exempts de défauts de matériaux et de fabrication. Cette garantie est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date d'expédition du (des) produit(s) LED de l'usine de Peerless Electric. Cette garantie limitée ne s'étend qu'à l'acheteur original de Peerless Electric.

Un produit LED sera considéré comme défectueux s'il ne fonctionne pas conformément aux spécifications de performance énoncées dans la documentation accompagnant le produit LED ou sur les fiches de spécifications publiées par Peerless Electric. Un produit à LED ne sera pas considéré comme défectueux uniquement en raison de l'incapacité des composants LED individuels à émettre de la lumière si le nombre de composants inopérants est inférieur à 15% du nombre total de composants LED dans le produit à LED. La finition d'un produit à DEL sera considérée comme défectueuse si elle présente des craquelures, un écaillage, une décoloration excessive ou de la corrosion pendant la durée de la présente garantie limitée. Au cours de la période de garantie limitée, une certaine décoloration, des taches ou un farinage de la finition peuvent se produire. Il s'agit d'un vieillissement normal pour la finition utilisée, qui ne constitue pas un défaut de fabrication et qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée.

La présente garantie limitée ne couvre pas les coûts de retrait, de mise en service, de programmation ou de réinstallation, y compris la main-d'œuvre, l'équipement ou d'autres dépenses associées au retrait et/ou à la réinstallation de produits et/ou de pièces d'origine ou de remplacement. Elle ne s'applique qu'au(x) produit(s) dans leur état de livraison et bénéficie exclusivement à l'utilisateur final d'origine sur le site initial. La présente garantie n'est ni transférable ni cessible par l'utilisateur final initial. La réparation ou le remplacement d'un produit ou d'un composant est le seul recours possible en cas de non-respect des conditions de la garantie limitée et ne prolonge pas la période de garantie.

Les réclamations relatives aux défauts ou aux défaillances des produits LED doivent être soumises par écrit dans les trente (30) jours suivant leur découverte à un représentant autorisé ou directement à Peerless Electric. Le(s) produit(s) LED ou les composants peuvent nécessiter d'être retournés pour inspection et vérification de la non-conformité par Peerless Electric. Bien que Peerless Electric ne soit pas responsable des coûts, dépenses ou dommages liés à l'expédition des produits LED, elle prendra en charge tous les coûts d'expédition des produits de remplacement à l'utilisateur final. Les remplacements effectués dans le cadre de cette garantie limitée peuvent faire l'objet de frais supplémentaires en fonction de l'utilisation réelle du produit et de la partie non expirée de la garantie. Les produits de remplacement fournis au titre de la présente garantie limitée sont garantis pour la durée restante de la période de garantie, comme s'il s'agissait des composants d'origine. Peerless Electric se réserve le droit d'utiliser des produits ou des pièces neufs, reconditionnés, remis à neuf, réparés ou refabriqués dans le processus de réparation ou de remplacement sous garantie. Si le(s) produit(s) LED à remplacer sont discontinués ou indisponibles, Peerless Electric peut les remplacer par un(des) produit(s) LED comparable(s).

Cette garantie limitée, sans limitation, ne s'applique pas et exclut les réclamations ou les dommages au(x) produit(s) LED ou aux pièces de celui-ci(s) résultant de toute cause autre que des matériaux ou une fabrication défectueuse, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations et les dommages résultant de ce qui suit :

- une manipulation, un stockage ou une installation incorrects ou inadéquats du (des) produit(s) LED ou de ses (leurs) pièces ;
- le non-respect des instructions de fonctionnement, d'entretien ou d'environnement prescrites par Peerless Electric ou par les codes de l'électricité en vigueur ;
- la faute ou la négligence de l'acheteur d'origine, de tout utilisateur final du ou des produits à LED et/ou de toute tierce partie non engagée par le fabricant ;
- le mauvais usage, l'abus, la négligence, l'accident ou l'utilisation du (des) produit(s) LED au-delà des spécifications du produit ;
- la connexion du ou des produits à LED à des capteurs, des gradateurs, des blocs d'urgence, des batteries, des lignes ou des dispositifs de signalisation d'une tierce partie, etc ;
- l'altération ou la réparation du (des) produit(s) LED par toute personne autre que Peerless Electric ou ses représentants autorisés ;
- l'entretien ou le service inadéquat du ou des produits LED ;
- des conditions anormales de site ou d'utilisation, y compris, mais sans s'y limiter, l'activité d'animaux ou d'insectes, les surtensions, l'alimentation électrique incorrecte, les fluctuations de courant électrique, y compris le sous/sur voltage ou le sous/sur courant, les installations dans un environnement corrosif, les températures ambiantes excessives, les vibrations induites, l'oscillation harmonique ou la résonance associée au mouvement des courants d'air autour du (des) produit(s) LED.

Peerless Electric n'offre aucune autre garantie, expresse ou implicite, et toutes les autres garanties, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites d'aptitude ou de qualité marchande, sont par la présente rejetées et exclues de cette garantie limitée. En aucun cas, le fabricant ne peut être tenu responsable des dommages consécutifs, accessoires, indirects, spéciaux ou punitifs réclamés par l'acheteur d'origine, le consommateur ou toute autre partie en rapport avec le(s) produit(s) LED du fabricant ou cette garantie limitée. Le seul et unique recours de l'acheteur en cas de violation de cette garantie limitée concernant le(s) produit(s) LED du fabricant qui est défectueux est limité aux recours explicites tels qu'énoncés dans cette garantie limitée.

Aucune modification de cette garantie limitée ne sera en vigueur à moins d'être émise par écrit et signée par le représentant autorisé de l'usine de Peerless Electric. Aucun agent, distributeur ou revendeur n'est autorisé à changer, modifier ou étendre les termes de cette garantie limitée de quelque manière que ce soit.

Cette garantie remplace toutes les garanties précédentes.